

Bon No: 004415938	1ere Gachée: 12:49 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 28/10/2025 référence commande(2):	ROG081025165831	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410399 chantier: 039901	CHANTIERS MODERNES CONS CH64282-A344 SANEF REIMS		3 RUE ERNESR FLAMMARION ZAC DU PETIT LE ROY 94550 167 rue René de Bovis 06.44.88.13.73 51100 Reims	Véhicule: M80 8x4 ROUXEL ALV M80 ALVES DOS SA
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
13:45			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton NFBAP5C350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XA2	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) SF1		Dmax 10		
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C35/45				
appellation commerciale C35/45 XF1-XA2 SF1 Dm10 CEM3 3				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1